



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

**Département de l'intérieur
et de la mobilité**

Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 3918
1211 Genève 3
Téléphone 022 546 72 40
Télécopieur 022 546 72 50

Fo
No 671/11

Diffusion

MM. Maudet
Pagani
Mmes Salerno
Alder
MM. Kanaan
Moret
Burri
Macherel
Mmes Heurtault
Charollais
Luthi
MM. Krebs
Lévrier
Zagato
Emeterio
Thierrin
Mermillod
Schweri
Service juridique
SCM
Dossiers et documentation
Mis

PR- 838

DÉCISION

du 23 AOUT 2011

approuvant la délibération du Conseil municipal de la Ville
de Genève du 28 juin 2011

vu l'article 68 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

LE DÉPARTEMENT DE L'INTERIEUR ET DE LA MOBILITE

DÉCIDE

La délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 28 juin 2011,
ayant pour objet :

**un crédit de 1 273 000 F destiné au concours et à l'étude d'un immeuble
de logements et d'ateliers d'artistes, situé rue François-Grast, sur la
parcelle N° 1716 de la commune de Genève, section Eaux-Vives,**

EST APPROUVÉE avec la remarque suivante :

*Les dépenses devront être comptabilisées directement à l'actif du bilan de la
Ville de Genève dans le patrimoine financier.*

La Conseillère d'Etat
chargée du département
de l'intérieur et de la mobilité

Michèle KÜNZLER

Annexe : délibération certifiée conforme

Communiquée à :
Genève 2 ex
SSCO-SF 1 ex
SSCO 2 ex